

CHAÎNE DE BLOCS : 10 POINTS À RETENIR



Qu'est-ce que la technologie de chaîne de blocs?

La chaîne de blocs est un vaste registre numérique (ou une base de données) d'opérations ou de renseignements qui est partagé entre des millions d'ordinateurs ou d'autres appareils connectés à Internet.

Chaque opération effectuée sur la chaîne de blocs, comme l'envoi ou la réception de fonds, alimente le registre et devient un « bloc » (ou une partie d'un bloc) qui s'ajoute à la « chaîne ».

La technologie de chaîne de blocs est révolutionnaire, car elle est sécuritaire et peut être décentralisée. Grâce à une cryptographie complexe et à un consensus entre les serveurs informatiques, elle permet de réaliser des opérations entre des parties inconnues sans l'approbation d'une autorité centrale.

Cette technologie pourrait bouleverser le secteur des services financiers et engendrer bien d'autres transformations. Voici 10 points à retenir :

1 ■ Elle n'est pas synonyme de bitcoins

Les bitcoins sont une monnaie numérique, et la technologie qui les sous-tend est la chaîne de blocs. Cependant, cette dernière a des fonctionnalités qui vont au-delà des bitcoins.

2 ■ Elle peut viser des monnaies numériques ou non

La chaîne de blocs ne sert pas seulement à envoyer ou recevoir des fonds. De nos jours, elle est notamment utilisée dans certaines parties du monde pour suivre la propriété et le transfert d'actifs, comme en immobilier et en valeurs mobilières.

3 ■ Elle peut servir à des opérations publiques et privées

Il existe deux types de chaînes de blocs : privées et publiques (ou centralisées et décentralisées). Une chaîne de blocs publique permet à tous de voir l'ensemble des opérations qui y sont effectuées, et ce, partout dans le monde. Dans le cas d'une chaîne de blocs privée, l'accès est au contraire restreint à un groupe préétabli de membres. Une combinaison des deux types de chaînes peut toutefois être utilisée.

4 ■ Elle peut exécuter des contrats

Les « contrats intelligents » sont codés de manière que les protocoles informatiques en facilitent et améliorent le rendement. Lorsqu'une opération a lieu, la technologie de chaîne de blocs peut déterminer si toutes les modalités codées dans le contrat intelligent ont été respectées et, dans l'affirmative, exécuter le contrat.

- 5** ■ **La réglementation de la chaîne de blocs dépend de son utilisation**

Si la chaîne de blocs sert à transférer des valeurs mobilières, les dispositions des lois en la matière s'appliqueront. Si elle sert plutôt à exécuter un contrat intelligent visant un pari (comme c'est souvent le cas), les lois et règlements relatifs aux paris s'appliqueront.
- 6** ■ **Les monnaies numériques sont régies par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes***

Les monnaies numériques, comme les bitcoins, seront bientôt régies par la législation canadienne sur le recyclage des produits de la criminalité. En effet, la portée de la loi a récemment été élargie et inclut désormais les personnes qui se livrent au commerce d'une monnaie virtuelle (expression qui reste à définir). De plus, ces dernières seront visées par le régime relatif aux entreprises de services monétaires.
- 7** ■ **La technologie de chaîne de blocs est déjà utilisée au Canada et ailleurs**

Outre les monnaies numériques, des entreprises recourent actuellement à la technologie de chaîne de blocs, que ce soit pour faire certifier un diamant ou tenir des dossiers médicaux. Nombre d'organisations internationales d'envergure se rendent par ailleurs compte du potentiel qu'offre cette technologie et y investissent des sommes importantes.
- 8** ■ **Elle a un immense potentiel en matière de protection de la vie privée**

On peut employer la technologie de chaîne de blocs pour établir un système décentralisé de gestion des données personnelles dans lequel chaque utilisateur contrôlerait l'utilisation et le partage de ses renseignements personnels. En outre, elle peut servir de protocole permettant à l'utilisateur de déterminer le moment où il souhaite partager ses données personnelles, de même que les personnes avec qui il veut le faire.
- 9** ■ **Le Canada est un chef de file dans le domaine**

Il existe déjà beaucoup de jeunes entreprises de chaînes de blocs au Canada, de même que des guichets de bitcoins, notamment à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Par ailleurs, la Banque du Canada expérimente actuellement les monnaies numériques sur la chaîne de blocs.
- 10** ■ **Elle devrait révolutionner les choses**

Bien qu'elle en soit encore à ses balbutiements, la technologie de chaîne de blocs ainsi que sa portée et ses répercussions sur tous les secteurs ne peuvent être sous-estimées. Quiconque l'utilise ou entend l'utiliser se doit de connaître son potentiel et la réglementation en vigueur.

COORDONNÉES

Pour en savoir davantage, communiquez avec :

Annick Demers
514-982-4017

Hélène Deschamps Marquis
514-982-4042

Marie-Hélène Constantin
514-982-4031